

Agenda 21

Evaluation au 31 août 2009



L'Agenda 21 du Pays des Portes d'Ariège-Pyrénées comprend 79 actions, réparties dans 5 axes stratégiques. Le programme d'actions Agenda 21 sera mis en œuvre sur la période 2008-2013. Après une année et demie de mise en œuvre, l'association de Pays a réalisé une évaluation intermédiaire.

→ METHODOLOGIE

A ce jour, l'Agenda 21 du Pays sera évalué au travers deux analyses :

- *Approche quantitative* : recensement exhaustif (dans la mesure du possible) des actions réalisées sur le territoire, portées par des collectivités, des porteurs de projets privés ou l'association de Pays, s'inscrivant dans les 79 actions de l'Agenda 21.
- *Approche qualitative* : analyse des dossiers inscrits à la Convention Territoriale, à l'aide de fiches synthétiques, au regard des principes de développement durable (cinq finalités et cinq éléments de démarche du développement durable – Cf. précisions au verso).

L'Agenda 21 du Pays des Portes d'Ariège-Pyrénées est une **démarche progressive**. Elle doit permettre aux élus, au travers d'actions de sensibilisation, d'outils d'analyse, de formation, etc, de comprendre et mieux appréhender le développement durable. Ainsi, cette évaluation a pour objectif premier, la **mise en évidence des carences** de l'action du Pays et des collectivités locales. Il doit permettre une **prise de conscience** et une **progression** dans le temps.

→ RESULTATS

- **25% des actions de l'Agenda 21 du Pays, n'ont pas encore fait l'objet d'opérations portées au niveau local.**
- Les actions non débutées concernent majoritairement les actions de l'Axe 5 « *Un Pays qui se construit et s'affirme par la gouvernance* ».
- **75% des actions de l'Agenda 21 ont fait d'une ou plusieurs opérations, dont :**
 - 62% avec 1 à 5 opérations recensées,
 - 5%, avec 6 à 10 opérations recensées,
 - 8%, avec plus de 11 opérations recensées.
- L'Axe 4 « *Promouvoir un cadre de vie durable et un tissu social solidaire* » a la proportion d'actions engagées la plus importante. Les ¾ des 24 actions inscrites à l'Axe 4 de l'Agenda 21 sont engagées. Seules 3 (sur 24) n'ont fait l'objet d'aucune réalisation.
- **Dans l'ensemble, la contribution des projets locaux aux finalités du développement durable, est faible.** Cela est particulièrement vrai pour les finalités « Lutte contre le changement climatique », « Préservation de la biodiversité » et « Dynamique de production et consommation responsables ».
- La contribution des projets locaux devient faible à moyenne, concernant les finalités « Cohésion sociale et solidarité », et surtout, « Satisfaction des besoins essentiels ».
- **Dans l'ensemble, la prise en compte des éléments de démarche du développement durable est faible.** Seule l'évaluation approche d'une « prise en compte nulle » ; mais ce résultat est en partie dû à la méthodologie d'évaluation et aux fiches synthétiques qui ne permettaient pas de mettre en évidence toutes les mesures prises en matière d'évaluation des opérations.
- Seules la « transversalité » et « l'organisation du pilotage » semblent avoir été davantage pris en compte par les acteurs locaux.

→ LIMITES DE TRAVAIL D'EVALUATION

Ce travail d'analyse comporte plusieurs limites, et il convient de les identifier afin d'essayer d'améliorer ce travail d'analyse dans les années à venir.

- *Le recensement des opérations s'inscrivant dans les 79 actions de l'Agenda 21 n'est pas exhaustif.* La difficulté est que le Pays regroupe 62 communes, et qu'il s'agirait de les démarcher une à une afin d'identifier tous les projets portés au plan local. Par manque de temps, cela est impossible. Une solution serait de mobiliser les collectivités afin qu'elles fassent remonter les informations, soit en direct, soit au travers de questionnaires envoyés à intervalles réguliers. Pour cette année, des entretiens avec les agents de développement intercommunaux ont été réalisés. Ces agents ont un bon niveau de connaissance de leur territoire et des actions engagées, sans que cette connaissance soit totalement exhaustive. Et qu'en est-il des projets portés par les porteurs de projets privés ? Comment les identifier ?
- *Une évaluation qualitative a été réalisée, portant sur un échantillon de projets qui n'est toutefois pas représentatif de l'ensemble des opérations s'inscrivant à l'Agenda 21.* Les résultats ne reflètent donc pas la réelle contribution des projets aux finalités ou la prise en compte des éléments de démarche du développement durable. Environ 70 dossiers ont été analysés (à l'aide de fiche-synthétique), alors que plus de 200 opérations ont été recensées.
- *Enfin, la méthodologie d'analyse des projets comporte une part de subjectivité.* Des critères d'analyse d'ordre qualitatif ont été définis, laissant inévitablement place à une appréciation personnelle de la personne en charge de l'évaluation.

RECENSEMENT DES ACTIONS S'INSCRIVANT A L'AGENDA 21 DU PAYS

Sur les 79 actions inscrites à l'Agenda 21, **20 actions (25% du nombre total d'actions inscrites à l'Agenda 21) n'ont pas encore été mise en œuvre au plan local.**

→ Pour 6 actions (7,6 %), plus de 10 opérations ont été recensées au niveau local.

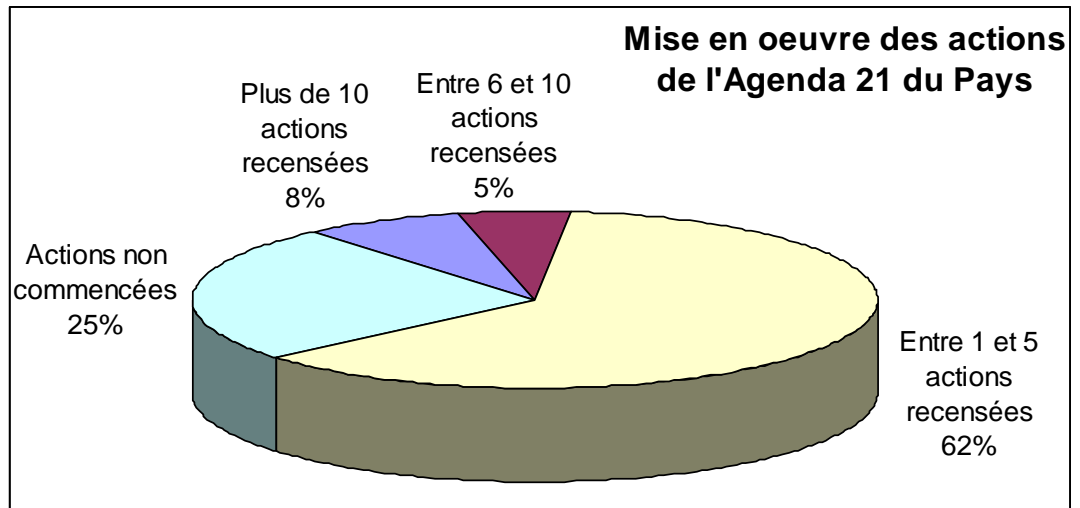
Il s'agit notamment des opérations « aménagement des lieux touristiques pour en renforcer l'attractivité » (action 5), « réhabiliter les logements communaux en y intégrant les problématiques d'accessibilité et de performance énergétique » (action 16), ou encore « conduire des études thématiques » (action 73).

→ Pour 4 actions (5 %), entre 5 et 10 opérations ont été recensées.

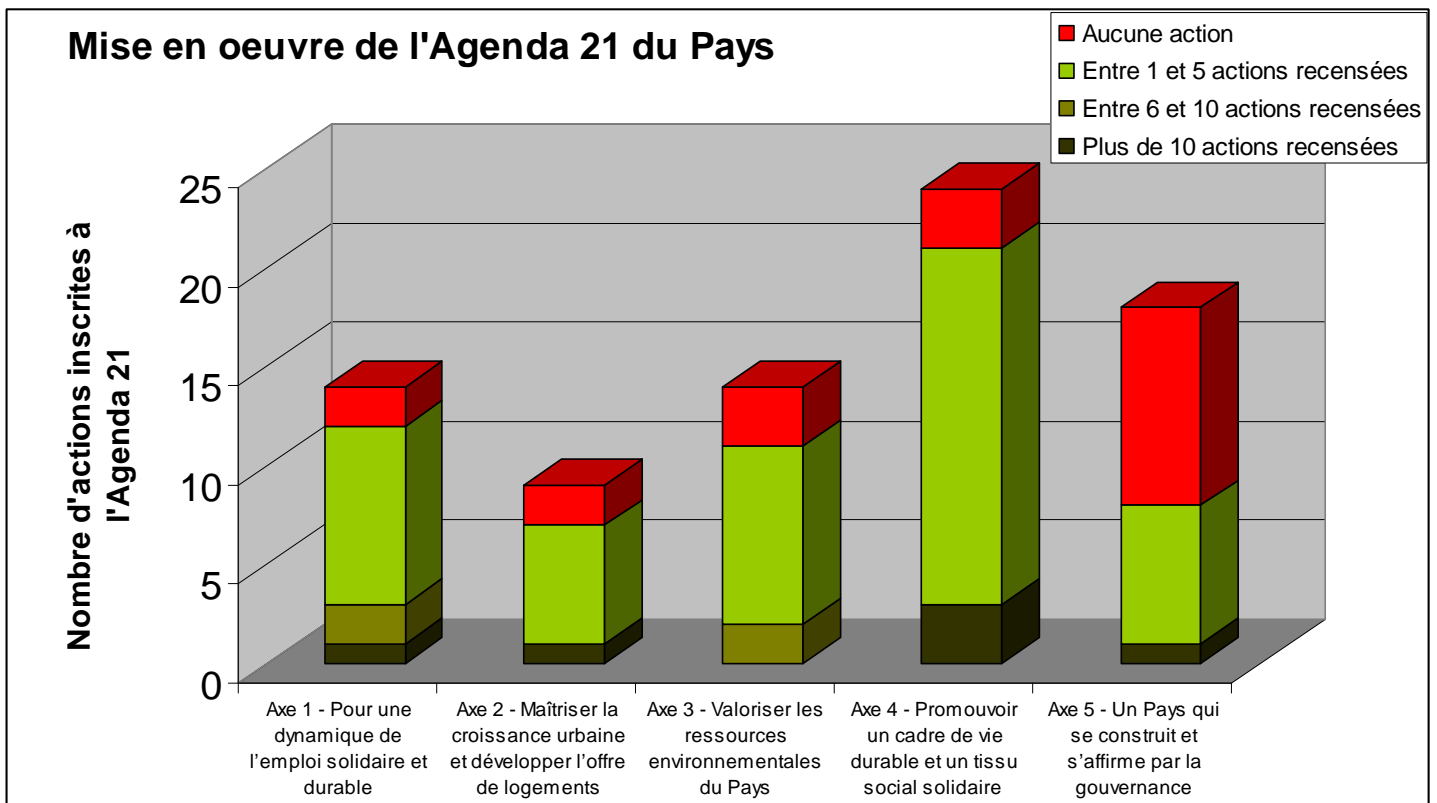
→ Pour 49 actions (62 %), entre 1 et 5 actions ont été recensées.

	Plus de 10 actions recensées	Entre 6 et 10 actions recensées	Entre 1 et 5 actions recensées	Aucune action	TOTAL
Axe 1 - Pour une dynamique de l'emploi solidaire et durable	1	2	9	2	14
Axe 2 - Maîtriser la croissance urbaine et développer l'offre de logements	1		6	2	9
Axe 3 - Valoriser les ressources environnementales du Pays		2	9	3	14
Axe 4 - Promouvoir un cadre de vie durable et un tissu social solidaire	3		18	3	24
Axe 5 - Un Pays qui se construit et s'affirme par la gouvernance	1		7	10	18
TOTAL	6	4	49	20	79

Le graphique ci-à droite, met en évidence la proportion d'actions non débutées, ainsi que la proportion d'actions ayant fait l'objet de plusieurs opérations au plan local.



Le graphique ci-dessous montre, pour chaque axe de l'Agenda 21, la proportion d'actions non débutées, et d'actions débutées en précisant le nombre d'opérations liées.



EVALUATION AU REGARD DES PRINCIPES DU DEVELOPPEMENT DURABLE

Au 31 août 2009, en application de la Convention Territoriale 2008-2013 du Pays des Portes d'Ariège-Pyrénées, trois dépôts de dossiers de demande de subvention ont été organisés. Au total, **73 dossiers** ont été déposés par des collectivités locales, par des porteurs de projets privés, ou par l'association de Pays.

Pour chaque dossier inscrit à la Convention Territoriale, une **fiche-action** est rédigée. Cela permet d'évaluer les dossiers au regard des principes du développement durable.

Par principes de développement durable, nous entendons les **cinq finalités** et les **cinq éléments de démarches** définis par le cadre de référence national des Agenda 21 locaux.

FINALITES DU DEVELOPPEMENT DURABLE	
Lutte contre le changement climatique	Les enjeux sont la production de gaz à effet de serre (GES), les économies d'énergies et le développement des énergies renouvelables.
Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources	Les enjeux sont de préserver la biodiversité et les ressources naturelles en favorisant les projets ayant un impact réduit, voire nul, sur l'environnement.
Cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations	Les enjeux sont de favoriser les égalités entre les territoires et les générations. De plus, les projets doivent lutter contre les inégalités sociales et l'exclusion de certains groupes de personnes.
Satisfaction des besoins essentiels et épanouissement de tous les êtres humains	L'aménagement du territoire doit permettre l'accès à tous les besoins essentiels pour l'ensemble de la population d'un territoire donné. Il s'agit des domaines de la santé, de l'éducation, du logement, de l'emploi, de la culture et des loisirs, etc.
Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables	L'enjeu du développement durable est également de favoriser une nouvelle vision de notre façon de consommer et de produire. Il s'agit de favoriser des méthodes de production fortement consommateurs en énergie et en ressources naturelles, impactant sur l'environnement, ... Côté consommation, les projets doivent favoriser la modification de nos comportements de consommateurs (consommer local, produits équitables, ...).
ELEMENTS DE DEMARCHE DU DEVELOPPEMENT DURABLE	
Participation	La participation est la mobilisation des acteurs locaux, dans leur diversité, permettant la prise en compte de toutes les parties-prenantes et de toutes les personnes concernées (directement ou indirectement) par le projet.
Organisation du pilotage	L'enjeu est de mobiliser une diversité d'acteurs (élus, techniciens, partenaires, porteurs de projets) et de les impliquer dans la conduite du projet.
Transversalité	L'enjeu est de favoriser des projets intégrant les dimensions économiques, environnementales et sociales. La transversalité peut également s'exprimer dans la mobilisation d'une diversité d'acteurs, l'articulation avec les autres projets mis en œuvre sur le territoire, etc.
Evaluation	Le suivi et l'évaluation des projets passent par la définition d'une méthodologie et d'indicateurs pertinents (c'est-à-dire représentatifs et que l'on puisse renseigner). On peut mesurer les efforts en matière d'évaluation au vu des moyens financiers et techniques (outils) mis en œuvre, ainsi que par la mobilisation d'une diversité d'acteurs. Enfin, la valorisation prévue et réalisée de l'évaluation permettra de juger de sa qualité.
Amélioration continue	L'opération s'inscrit-elle dans la durée ? Y a-t-il eu une étude préalable ? Est-ce un programme en plusieurs tranches ? Des actions de formation du personnel sont-elles prévues (acquisition de compétences) ? Etc. L'amélioration continue s'évalue au regard des actions d'évaluation intermédiaires, de la définition d'un plan d'amélioration à long terme, de la réalisation d'études préalables aboutissant à la définition d'enjeux et d'un programme d'actions à long terme, du développement des moyens et compétences, etc.

→ Pour chaque dossier, une note a été attribuée entre 1 et 5, permettant d'évaluer la contribution du projet pour chaque finalité du développement durable, et d'évaluer la prise en compte de chaque élément de démarche.

